

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Elimination et la
Valorisation des DEchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et un et le mardi 16 mars à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Evelyne CARON (suppléante de Monsieur MAJEWICZ), Corinne NOEL, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. AGIUS), Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE, Bernard ROBACHE (Suppléant de M. COUSIN), Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Messieurs Emmanuel AGIUS (suppléé par M. BEGUE), Marc BOUTROY, Charles COUSIN (suppléé par M. ROBACHE), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Gérard GRENAT, Olivier MAJEWICZ (suppléé par Mme CARON), Antoine PERALDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Evelyne CARON

F2-03-2021 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le président expose aux membres du Comité Syndical que, selon les termes de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté après transmission par le comptable de la collectivité territoriale du compte de gestion.

Le compte administratif doit être conforme au compte de gestion et se présente de manière similaire aux décisions budgétaires avec une section de fonctionnement qui regroupe les recettes et les charges de gestion des services, y compris les intérêts des emprunts, et la section d'investissement où sont regroupées l'ensemble des opérations relatives au patrimoine du Syndicat Mixte.

Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20210316-F2-03-2021-DE
Date de télétransmission : 19/03/2021
Date de réception préfecture : 19/03/2021

S'agissant du budget 2020, le compte administratif laisse apparaître en fonctionnement :

DES RECETTES pour 13 999 540,72 € contre 13 610 745,56 € en 2019, soit + 2,86 %.

	2019	2020
013 – Atténuation de charges	159 278,08 €	121 904,91 €
70 – Produits des services	7 610 295,86 €	7 951 197,88 €
74 – Dotations et participations	5 622 391,45 €	5 587 754,18 €
75 – Autres produits gestion courante	0,93 €	1,37 €
76 – Produits financiers	100 415,24 €	100 415,24 €
77 – Produits exceptionnels	99 966,54 €	218 857,37 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	18 397,46 €	19 409,77 €

A ces recettes de l'exercice, il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice 2019 (chapitre 002), à savoir 1 102 685,09 €.

De ce fait, le total de recettes à prendre en compte pour 2020 est de 15 102 225,81 €.

DES DEPENSES pour 13 627 643,60 € contre 12 948 342,42 € en 2019, soit + 5,25 %.

	2019	2020
011 – Charges à caractère général	7 807 862,80 €	8 319 422,59 €
012 – Charges de personnel	3 466 702,27 €	3 565 431,03 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	242 516,55 €	237 824,02 €
65 – Autres charges gestion courante	61 798,34 €	61 829,29 €
66 – Charges financières	1 367 679,28 €	1 438 300,53 €
67 – Charges exceptionnelles	1 783,18 €	4 836,14 €

La section de fonctionnement présente donc un excédent de 1 474 582,21 €.

Concernant la section d'investissement :

DES RECETTES pour 10 603 187,72 € contre 24 335 979,54 € en 2019, soit - 56,43 %.

	2019	2020
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 000 000,00 €	0,00 €
1321 – Subv. non transfér. Etat , établi. nationaux	85 000,00 €	0,00 €
1388 – Autres subventions	0,00 €	2 366 363,70 €
1641 – Emprunt	22 491 000,00 €	7 999 000,00 €
1678 – Autres emprunts et dettes	136 000,00 €	0,00 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	242 516,55 €	237 824,02 €
041 – Opérations d'ordre intérieur section	381 462,99 €	0,00 €

A ces recettes de l'exercice, il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice 2019 (chapitre 001), à savoir 14 228 547,16 €.

De ce fait, le total de recettes à prendre en compte pour 2020 est de 24 831 734,88 €.

DES DEPENSES pour 20 221 800,03 € contre 18 087 806,80 € en 2019, soit + 11,80 %.

	2019	2020
Matériel et aménagement centre de tri	39 077,34 €	27 672,86 €
Logiciels, matériel informatique et mobilier centre administratif	17 264,58 €	32 096,32 €
Matériel et travaux déchèteries	302 606,79 €	232 666,97 €
Travaux et étude Centre de Valorisation Organique	69 299,82 €	0,00 €
Chargeuse pour le Centre de Valorisation Organique	300 000,00 €	0,00 €
Acquisition centrifugeuse	0,00 €	373 640,00 €
Emprunts	1 382 476,18 €	4 357 341,38 €
Matériel service transport + réparation bennes	113 104,80 €	8 444,22 €
Construction du P.V.D.R.	15 464 116,84 €	15 170 528,51 €
Opérations d'ordre	399 860,45 €	19 409,77 €

En plus de ces dépenses de l'année, il convient de prendre en compte des restes à réaliser à hauteur de 5 992 550,98 €.

La section d'investissement présente un excédent de 4 609 934,85 €.

Sur la base des réalisations 2020, le compte administratif laisse apparaître un excédent global de clôture de 6 084 517,06 €.

Monsieur Guy ALLEMAND, Président, s'étant retiré, le Comité Syndical réuni sous la Présidence de Monsieur Yves ENGRAND et vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 9 mars 2021 décide, à l'unanimité :

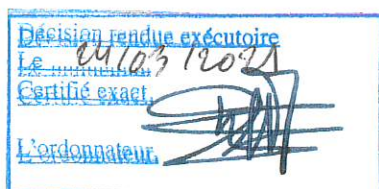
- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du SEVADEC,
- **D'AFFECTER** les excédents de fonctionnement et d'investissement au budget 2021 comme suit :

Excédent d'investissement reporté (compte 001)	4 609 934,85 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	1 400 000,00 €
Excédent de fonctionnement (compte 002)	74 582,21 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
BP 20
62100 GALAIS CEDEX



LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 102 685,09 €
Part affectée à investis		
Opérations de l'exercice	13 627 643,60 €	13 999 540,72 €
Totaux	13 627 643,60 €	15 102 225,81 €
Résultat de clôture en euros (2)		1 474 582,21 €

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser invt DEPENSES
Restes à réaliser invt RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

4°) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement au budget 2021

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
		14 228 547,16 €
	20 221 800,03 €	10 603 187,72 €
	20 221 800,03 €	24 831 734,88 €
		4 609 934,85 €

€
4 609 934,85 €

5 992 550,98 €

1 382 616,13 €

1 400 000,00 € au compte 1068 (autofinancement)

74 582,21 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
	- €	15 331 232,25 €
	33 849 443,63 €	24 602 728,44 €
	33 849 443,63 €	39 933 960,69 €
		6 084 517,06 €